

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction :

Direction : DRH

**Thème : C01.03 Administration générale**

**Objet : Indemnités de fonction des élus régionaux**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 20 juillet 2021, à 09:00, salle de l'hémicycle 151 avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L4135-15 à L4135-18 portant sur les indemnités de fonction des titulaires de mandats régionaux,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

Considérant que le conseil régional renouvelé fixe les indemnités de ses membres dans les trois mois suivant son installation,

Considérant que l'indemnité de fonction est calculée par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique auquel est appliqué un coefficient déterminé par la population du territoire régional,

**DECIDE**

Par 151 « Pour », 2 « Contre », 16 « Abstention »

- De fixer l'indemnité d'exercice des fonctions de conseiller régional par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au tableau repris-ci-dessous :

<b>Fonction de Conseiller régional</b>	<b>Indemnité maximale (article L4135-15 à L4135-17 du CGCT)</b>
Président	Indice brut terminal de la Fonction Publique majoré de 45%
Vice-Président	70% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique majoré de 40%
Membre de la Commission Permanente	70% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique majoré de 10%
Conseiller régional	70% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Le montant de ces indemnités est indexé sur la valeur de l'indice brut terminal (IBT) de l'échelle indiciaire de la fonction publique et sur la valeur du point de la fonction publique territoriale.

- De réduire de 5% le montant des indemnités de fonction maximales des membres du Conseil régional.
- De moduler le montant de ces indemnités, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, en fonction de la participation effective des conseillers régionaux aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres.

D'acter le reversement des écrêtements à compter du début du mandat sur le budget de la collectivité.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 930 031 article 65311 Programme HAE 02100001.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (156) :** Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Benjamin LUCAS, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

**Pouvoirs donnés (13) :** Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur André GENELLE donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Yvan

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2021.01705

*HUTCHINSON donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET.*

*Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE.*

*Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Nathalie BILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE.*

*Madame Elodie CLOEZ donne pouvoir à Monsieur Benoit TIRMARCHE.*

**N'ont pas participé au vote ( ) :**

*Absente (1) : Madame Samira HERIZI.*

**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES  
EXPRIMES**

Les montants maximaux réduits de 5% au jour de la présente délibération sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

**Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités  
allouées aux membres du conseil régional**

<b>Fonction de Conseiller- régional</b>	<b>Montant maximal des indemnités réduit de 5% (Montant brut en €) *</b>
Président	5 357,65
Vice-Président-	3 621,03
Membre de la Commission Permanente	2 845,10
Conseiller régional	2 586,45

*\*Montants indexés sur la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et sur la valeur du point de la fonction publique territoriale*